



Disposer du permis de construire accordé à un VOISIN.

Par 010450

Bonjour Madame, Monsieur,

Permis de construire délivré le 9/12/2022 pour démolition d'une grange et extension d'habitation.

Je souhaiterais voir le permis de construire complet en mairie.
Est-ce possible ?

Si oui comment en formuler la demande ?

Je vous remercie.

Bonne journée à vous.

010450.

Par morobar

Bjr,
Les permis sont affichés à la mairie.
On y va et on les consulte sans rien demander à personne.

Par 010450

Bonjour et merci de votre information.

Les permis de construire resteraient donc affichés en mairie tant que les travaux ne sont pas achevés. En gros jusqu'à l'obtention du certificat de conformité.

Je pensais à tort qu'ils l'étaient pendant la durée de réclamation de 2 mois (si cette durée n'a pas changée) puisqu'au delà cette durée, la contestation n'est plus autorisée.

Je vous remercie encore.

010450.